

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL**

Nombre de délégués : L'an deux mille vingt-cinq, le 22 septembre à 18h00
En exercice : 35 Le Comité du SIAEPA Bassanne Dropt Garonne
Présents : 22 Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire
Exprimés : 22 Sous la présidence de M. Gérard GAY, Président
Pour : 22 Date de convocation : 10/09/2025

PRESENTS : Mmes et Mrs : MAROT, BREAUDEAU (Aillas), BARBE (Bagas), TAUZIN (Barie), ELISSAGARAY (Bassanne), DUBOUILH (Berthez), MONGET (Blagnac), POUTAYS (Castets et Castillon), TAUZIN (Fontet), CONSTANTIN (Hure), CHASSONNEAU (Jusix), BATTISTELLO (Lamothe-Landerron), MAURIAC (Les Esseintes), BREUILLE (Loubens), GAY (Loupiac de la Réole), MASCOTTO (Mongauzy), VINCENT (Montagoudin), SIOZARD (Pondaurat), MENEGAZZI (Saint Exupéry), LECOURT (Saint-Hilaire de la Noaille), DERC (Saint Sève), MARQUETTE (Savignac).

ABSENTS : Mmes, Mrs : TOULLEC (Bourdelles), MERCIER (Camiran), BEZIAT (Floudès), DOUX (Fossès et Baleyssac), LAROU-KERSUZAN (Gironde sur Dropt), DELEPINE (Lamothe-Landerron), DEZELLIS (Morizès), LACAWE (Puybarban).

EXCUSES : Mmes, Mrs : JEAN (Fontet), MOUTIER (Gironde sur Dropt), BEAUCE (Lados), DESQUEYROUX (Noaillac), BOISSONNEAU (Saint Michel de Lapujade).

OBJET : Rapport annuel du Président sur le prix et la qualité du service public d'eau potable – Exercice 2024

Conformément à l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) a été élaboré pour rendre compte de l'exercice 2024 du service d'eau potable.

Ce RPQS doit être présenté au Conseil syndical dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné puis transmis à chaque membre du Syndicat pour présentation devant chaque assemblée délibérante dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Ce RPQS est public et doit participer à l'information des usagers.

Après présentation de ce rapport par Monsieur le Président, le Conseil syndical :

- adopte le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public d'eau potable pour l'exercice 2024 ;
- précise que ce rapport ainsi que la présente délibération seront transmis aux membres du Syndicat ainsi qu'aux services préfectoraux.

Fait et délibéré à Loupiac de La Réole les jour, mois et an que dessus.

**Le Président,
Gérard Gay**

